Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-05_20_01_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **20 janvier** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 15 janvier 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme BAUER, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme BOVE, M. POSNIC, M. LECHIEN, M. DEL REAL CORRAL, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme SCHNEIDER, M. LETISSIER, Mme LIGUET et Mme LEMOINE,*

***Pouvoirs** : Mme SCHNEIDER donne pouvoir à M. BERTAZZO*
M. LETISSIER donne pouvoir à M. ADAM
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
Mme LEMOINE donne pouvoir à M. CORMIER

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 24 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MESLAY est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

5. Enquête unique relative au déclassement de voies communales et à la suppression ou l'aliénation de chemins ruraux : conclusions du rapport du commissaire enquêteur et suite à donner

Vu le code des relations entre le public et l'administration (C.R.P.A.),
Vu le Code la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3 et suivants,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L. 161-2, L161-3 L. 161-10 et les articles R 161-25 et suivants,
Vu le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales (modifié par les décrets n° 77-1141 du 12 octobre 1977 et n° 85-453 du 23 avril 1985),

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-05_20_01_2026-DE

Vu le recueil des actes administratifs fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de commissaire enquêteur,
Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 14 octobre 2025,

Une enquête publique sur le projet d'aliénation, de déclassement et de vente de délaissés de voies communales et de chemins ruraux sur le territoire de la commune de Plouër-sur-Rance aux lieux-dits suivants s'est déroulée du 4 au 19 novembre 2025.

- La Matz : VC n° 10
- Le Boisanne : VC n° 6
- Les Vaux Carheils : VC n°175
- Saint-Maudan VC n°19
- Le Bouillon : CR n° 219
- Le Boisanne : CR n° 57
- La Guérais : CR n° 70
- La Gallerie : CR n° 224

Monsieur Eric BANSARD désigné en qualité de commissaire enquêteur a assuré deux permanences à la mairie les mardi 4 novembre 2025 de 9h à 12h et le mercredi 19 novembre 2025 de 14h à 16h30.

Un rapport du commissaire enquêteur a depuis, été établi. Il a été présenté lors de cette séance de Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE du rapport établi par le commissaire enquêteur, Monsieur BANSARD**

- **APPROUVE les propositions formulées par le commissaire enquêteur dans le rapport :**

- favorables pour le déclassement :
- **la Voie Communale n° 6 : Le Boisanne - M. David LEROUVILLOIS**
- **la Voie Communale n° 10 : La Matz - M. Julien BONTÉ**
- **la Voie Communale n°19 : Saint-Maudan - M. Régis et Mme Nathalie CADALEN**
- **la Voie Communale n°175 : Les Vaux Carheils - M. Mathieu LOQUEN et Mme Fleur-Anne HUGUES**
- **le Chemin Rural n° 219 : Le Bouillon - M. Thomas et Mme Marlène NATALIS**

- défavorables pour le déclassement :
- **le Chemin Rural n° 57 : Le Boisanne - M. Thibault et Mme Marie-Sarah VILLEROY RAISSON**
- **le Chemin Rural n° 224 : La Gallerie - M. Michel BRABANT**

- **NE DONNE pas suite pour 1 dossier suite au rapport du commissaire enquêteur :**

- le Chemin Rural n° 70 : La Guérais – Mme Sybille FOLLIOT

Il est entendu que la Commune sollicitera l'avis aux Domaines pour ces dossiers.

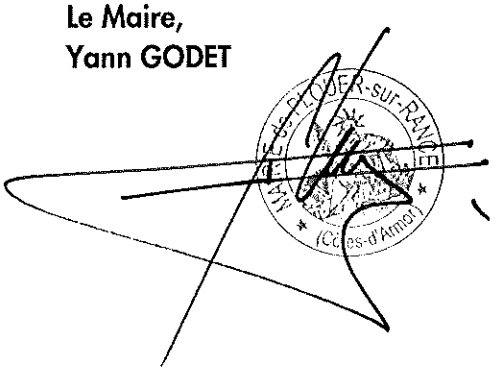
Les frais de géomètres (bornage) et de notaire (acte) seront à la charge du demandeur. Aussi, la charge de l'enquête publique sera ventilée aux intéressés.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-05_20_01_2026-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour extrait conforme, le 21 janvier 2026

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Solenn MESLAY

